

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES
 * cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : HAMON François Maire
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : Mairie de Saint-Martin-des-Champs
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N° Rue Place de la Barrière
 Commune Saint-Martin-des-Champs
 Code postal 29600
 Nature des activités : Maire
 Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <u>Goélands argentés</u>	<u>15</u>	<u>15 Spécimens environ comptabilisés le 15/02/2024</u>
B2	<u>45</u>	<u>45 spécimens environ dans la zone le 12/03/2024</u>
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Voir tableaux joints
 Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
 (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
 Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé
 S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
Capture avec époussette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

- Destruction des nids Préciser :
Destruction des œufs Préciser : *Stérilisation des œufs*
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser :
Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser : *Installation d'affaroucheurs sonores à laser*
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION ?

- Formation initiale en biologie animale Préciser : *Solution technique non arrêtée, Mauv.*
Formation continue en biologie animale Préciser : *probabilité de travailler avec diplôme*
Autre formation Préciser : *voir fiche technique intervenant ci-joint*

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : *avril / Mai 2024*
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : *Bretagne*
Départements : *Finistère*
Cantons : *Lezay*
Communes : *Saint-Martin-des-Champs*

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE ?

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à *Saint-Martin-des-Champs*
le *12 Mars 2024*
Votre signature

Le Maire
François HAYON





MAIRIE
DE
St-MARTIN-DES-CHAMPS
(FINISTÈRE)

Le 12 mars 2024

Le Maire de
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

à

Monsieur Le Préfet du Finistère
DDTM
Service Eau et Biodiversité
Unité Nature et Forêt
2 boulevard du Finistère
29235 QUIMPER CEDEX

Objet : Gestion des goélands en milieu urbain
Réf. : MB/2024/92

Monsieur le Préfet,

Le directeur de la société de transports STG Merret, située dans la zone du Launay, à Saint-Martin-des-Champs, m'a saisi concernant les problématiques qu'il rencontre chaque année à cause de la concentration de goélands argentés sur le toit de son entreprise.

Cette colonie se reproduit tous les ans sur le toit de son entreprise spécialisée dans le transport de denrées alimentaires périssables notamment.

Les nichées occasionnent différents types de nuisances : sonores, agressivité des spécimens, dégradation de la toiture et salissures liées aux déjections.

Cette société a fait installer un effaroucheur mais sans le succès escompté. La société sollicite un plan de stérilisation des œufs sur 3 années. Vous trouverez ci-joint une copie du courrier qui m'a été adressé.

Je sollicite en conséquence une autorisation de destruction des œufs par stérilisation pour l'année 2024.

Une campagne de stérilisation avait déjà été sollicitée et autorisée en 2017. Cette campagne de stérilisation avait été probante mais non reconduite l'année suivante. Vous trouverez ci-joint pour information les courriers d'un vétérinaire qui exerçait antérieurement dans cette zone, qui explicitait l'évolution chronologique des nuisances et les constatations effectuées suite à la campagne de stérilisation.

Un devis pour une stérilisation par drone est joint à la demande de destruction des œufs. Il sera donc éventuellement nécessaire que l'autorisation prévoie également le survol de la zone pour la réalisation de l'opération si cette technique était retenue.

Enfin, je vous remercie de bien vouloir m'indiquer si la prise en charge de l'intervention incombe en totalité à la commune en application des pouvoirs de police du maire en matière d'hygiène et de salubrité, alors qu'elle est réalisée sur une propriété privée ou s'il était possible de refacturer éventuellement une partie de cette intervention au propriétaire du site et/ou à l'intercommunalité qui est gestionnaire de la ZAE où est implantée l'entreprise.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Maire
François **HAMON**





Mairie – Hotel de Ville
Monsieur Le Maire
Place de la Barrière de Brest
29600 Saint-Martin des Champs

Saint-Martin des Champs, le 26 Février 2024

Lettre recommandée

Monsieur Le Maire,

Directeur de l'entreprise STG MORLAIX - spécialiste du transport routier sous température dirigée - nous organisons et sommes les garants de la gestion des flux des produits alimentaires frais, ultra frais à destination de la grande distribution, des collectivités, des commerces de proximité et des restaurants.

Une de nos missions prioritaires est de garantir la sécurité alimentaire des consommateurs - nous devons alors nous prévenir des risques auxquels nous pouvons être confrontés.

Mon site de STG MORLAIX est exposé à un risque sanitaire par la présence de Goélands sur le toit de notre bâtiment transport depuis de nombreuses années. Ces oiseaux reviennent tous les ans toujours plus nombreux et effectuent leur nidification que l'on peut estimer à environ une trentaine de nids désormais.

Vous comprendrez aisément que cette densité de Goélands occasionne plusieurs types de nuisances : sonores - agressivité lors des nichés - dégradation de la toiture et **surtout salissures liées aux déjections.**

Ce dernier point est vraiment problématique du fait de notre activité de transport routier de denrées périssables, nous sommes actuellement dans une démarche de certification IFS Transport, je risque d'être KO du fait de la présence excessive de tous ces oiseaux et de ne pas répondre aux attentes de mes clients.

Avant de vous écrire, nous avons cherché à nous en débarrasser (installation d'effaroucheurs sonores et laser par la société Agriprotech pour un coût de 6881.80€ Ht - étude d'emploi d'un fauconnier - mais en vain - Faire fuir les Goélands est très compliqué.

Je vous sollicite donc pour m'aider à me défaire de cette situation intenable et ainsi garantir le bon fonctionnement de l'entreprise STG Morlaix reconnue d'utilité publique durant la période de confinement liée au COVID.



STG Morlaix

Lors de la venue sur mon site de Madame Morgane Barbier- responsable des services généraux à la Mairie de Saint-Martin des champs, nous avons évoqué le déploiement d'un plan de stérilisation des nids des goélands sur 3 années consécutives.

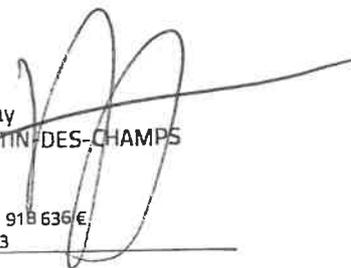
Cette méthode a dans un premier temps l'effet de réguler de la population des goélands et ensuite de le faire quitter ce lieu de nidification car hostile pour leur reproduction.

Seule cette méthode pourra résoudre notre problématique.

Je vous remercie de prendre en considération ma demande et l'enjeu majeur pour le bon fonctionnement de notre société STG.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Mr Pascal Doré
Directeur Site STG Morlaix



STG

Rue de Kereliza
ZA du Grand Launay
29600 SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
T. 02 98 62 09 33
STG MORLAIX
SASU AU CAPITAL DE 1 918 636 €
RCS BREST 843 609 843

**AgriProTech**

L'innovation au service de la protection des cultures

Proposition commerciale

Réf. : PR2112-1605

Réf. client : Suite visite 07.12.2021

Date de proposition : 16/12/2021

Date de fin de validité : 31/12/2021

Code client : CU2104-1517938

Émetteur

AgriProTech7 Rue Ernest Tibulle
ZA de la Villeneuve Braouic
29300 QuimperléTél.: +33(0)298960812
Email: contact@agriprotech.fr
Web: <https://www.agriprotech.fr>

Adressé à

STG MorlaixHugo Mahric
Rue Kereliza
ZA du Grand Launay St Martin des Champs Morlaix
29600 MorlaixDevis faisant référence à la proposition technique *PropositionTechnique_LazerTrac_STGMorlaix_001.pdf*.

Les points TBC et TBD sont à confirmer avant le passage de commande.

Paiement à la commande.

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Réduc.	Total HT
P0501 - LazerTrac 500 - 18M PLUS - Laser effaroucheur autonome Votre ensemble laser autonome et programmable LazerTrac® 500 comprend : <ul style="list-style-type: none"> • Un coffret électronique IP55 sous scellé comprenant : Une batterie rechargeable Lithium Fer Phosphate 12V - 7.2AH Un module électronique avec écran et clavier Une carte mémoire des signaux sonores répulsifs Une serrure à clef <ul style="list-style-type: none"> • Un châssis métallique inoxydable, démontable et repliable • Un haut-parleur d'effarouchement • Une alimentation secteur non étanche • Une tête mobile intégrant un module laser programmable • Un clavier + joystick de programmation • Un boîtier d'arrêt d'urgence • Une paire de lunettes de protection laser (Nombre à définir selon besoins - Unités supplémentaires en option) • Un panneau de signalisation laser (Nombre à définir selon besoins - Unités supplémentaires en option) 	20%	3 290,00	2		6 580,00
D0001 - Eco-participation AVT FRANCE Frais d'éco-participation sur AviTrac® pour livraison en France	20%	0,90	2		1,80
Première mise en service et formation à la programmation du laser / sécurité laser.					



AgriProTech

L'innovation au service de la protection des cultures

Proposition commerciale

Réf. : PR2112-1605

Réf. client : Suite visite 07.12.2021

Date de proposition : 16/12/2021

Date de fin de validité : 31/12/2021

Code client : CU2104-1517938

Formation valable pour plusieurs personnes - Durée : 1/2 journée. Matériel nécessaire :	20%	300,00	1		300,00
<ul style="list-style-type: none">Laser autonome sous tension et déjà installéSalle avec vidéo-projecteur					
FDP_FR_0001 - Frais de port Livraison en express avec le transporteur Chronopost	20%	27,90	1	Offert	0,00

Délai de livraison:	Immédiate	Total HT	6 881,80
Conditions de règlement:	Règlement à la commande	Total TVA 20%	1 376,36
Mode de règlement:	Virement bancaire	Total TTC	8 258,16

Cachet, Date, Signature et mention "Bon pour Accord"

Bon pour accord

MERRET

ZA du Launay - Rue Kereliza
29600 Saint-Martin-des-Champs
T. 02 98 62 09 32

MERRET TRAV. SINGLES
SASU AU CAPITAL DE : 918 636 €
RCS BREST 843 609 843

STG



Proposition technique

Installation d'un système d'effarouchement autonome

Suivi de version

<i>Version</i>	<i>Date</i>	<i>Rédacteur</i>	<i>Description</i>
001	16/12/2021	Pierre ALLANO	Proposition
002			

Client

**STG MORLAIX
RUE KERELIZA
ZA DU GRAND LAUNAY – ST MARTIN DES CHAMPS
29600 MORLAIX FRANCE**

Lieu de l'installation

**STG MORLAIX
RUE KERELIZA
ZA DU GRAND LAUNAY – ST MARTIN DES CHAMPS
29600 MORLAIX FRANCE**





FAUCONNERIE BRETAGNE
Pont Ar Gaouyet
29690 BERRIEN
02 98 99 79 44
06 06 41 37 60
www.fauconneriebretagne.com
paul@fauconneriebretagne.com

N° DEVIS
2023-0227-037
DATE
27/02/2023
N° TVA
FR31527705388

LIEU D'INTERVENTION

DEVIS

ADRESSE DE FACTURATION

STG
1 rue de la Richardière
BP 93338
35533 NOYAL SUR VILAINE Cédex

ARTICLE	QUANTITÉ	P.U. HT	P.Total HT	TVA 20%	PRIX TTC
intervention entretien pour 1 mois <i>4 fois par mois pendant 12 mois</i>	4	375,00 €	1 500,00 €	300,00 €	1 800,00 €
<i>* Pour 1 année 1500€HT x12 mois= 18000€ HT soit 21600€ TTC</i>					

OBSERVATIONS / INFORMATIONS

La signature de ce devis entraîne l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente.
Les tarifs sont valables 2 mois à compter de la date à laquelle le devis a été établi.

TOTAL HT	1 500,00 €
TVA	300,00 €
TOTAL TTC	1 800,00 €

Important: Bien nettoyer les toits avant interventions des fauconniers



FAUCONNERIE BRETAGNE
Pont Ar Gaouyet
29690 BERRIEN
02 98 99 79 44
06 06 41 37 60
www.fauconneriebretagne.com
paul@fauconneriebretagne.com

N° DEVIS

2023-0227-036

DATE

27/02/2023

N° TVA

FR31527705388

LIEU D'INTERVENTION

DEVIS

ADRESSE DE FACTURATION

STG
1 rue de la Richardière
BP 93338
35533 NOYAL SUR VILAINE Cédex

ARTICLE	QUANTITÉ	P.U. HT	P.Total HT	TVA 20%	PRIX TTC
intervention intensive (5 jours)	5	375,00 €	1 875,00 €	375,00 €	2 250,00 €
intervention entretien <i>3 fois/semaine le 1er mois</i>	3	375,00 €	1 125,00 €	225,00 €	1 350,00 €

OBSERVATIONS / INFORMATIONS

La signature de ce devis entraîne l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente.
Les tarifs sont valables 2 mois à compter de la date à laquelle le devis a été établi.

TOTAL HT 3 000,00 €

TVA 600,00 €

TOTAL TTC 3 600,00 €

Date et signature précédées de la mention "Lu et approuvé"

Docteur Pierre BERNARD

Docteur vétérinaire

Expert clinicien

Vétérinaire référent pour la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux)

CLINIQUE VETERINAIRE LA TOMOLINE

ZA du Launay St Martin des Champs

29600 MORLAIX

02 98 63 33 50

Monsieur le Maire

Mairie de St Martin des Champs

Place de la Mairie

29600 ST MARTIN DES CHAMPS

Mardi 28 mars 2017

Monsieur le Maire,

Suite au passage de Monsieur Le Goff pour enquêter sur la nuisance des colonies de goélands sur la zone du Launay, nous pouvons vous apporter quelques informations et les évolutions chronologiques.

Au cours de l'année 2011, la présence des goélands *Larus argentatus* sur le secteur jusqu'alors anecdotique est devenue régulière.

Nous avons immédiatement pensé à leur attirance par des ressources alimentaires provenant des différentes entreprises du secteur. Nous avons personnellement été voir les abords de plusieurs entreprises alimentaires de la zone et avons fait un signalement aux services de la DSV de Brest.

Au cours de l'année 2012, nous avons réitéré le signalement à la DSV de Brest et expédié un courrier au directeur des services vétérinaires de Quimper pour leur demander d'inspecter dans le cadre de leur mission HIDAOA les différentes entreprises de la zone susceptibles de fournir un apport alimentaire au goélands.

De notre situation géographique en contrebas, nous n'avons qu'une vision partielle sur les toits des bâtiments industriels de la zone mais avons pu constater la présence de couples en nidification sur la toiture des transports Merret.

Nous ne voulons en aucun cas mettre la responsabilité de l'invasion des goélands sur les seuls transports Merret car d'autres toits dans la zone présentent les mêmes caractéristiques dont les toits du centre commercial situé de l'autre côté de la voie expresse.

Notre présent rapport a pour simple but de décrire ce que nous pouvons attester.

Plusieurs facteurs sont favorables à l'installation d'une aire de nidification sur ce type de toiture :

- la pente du toit est faible,
- la nature du toit en Everite ne permet pas le cheminement et l'entretien
- l'ancienneté du toit et l'accumulation de mousse, de terre et de fiente créent des zones surélevées de l'ondulation des plaques
- le nid du goéland est extrêmement grossier, seule sa mise hors d'eau est recherchée

Au cours de l'année 2013, nous avons pu noter la réoccupation de cette zone de nidification.

L'année 2014 est une année charnière au cours de laquelle les nuisances par projection de fientes nous ont obligé à louer une nacelle pour nettoyer toutes les façades de notre clinique à l'automne.

Vous retrouverez dans vos archives les courriers que nous vous avons adressés en 2015 et encore en 2016.

En juillet août 2016, nous avons pu compter sur la demi toiture exposée au nord et partiellement visible de notre clinique une trentaine de couples. Nous pouvons supposer que la face au sud est au moins, sinon plus favorable.

Le goéland argenté Larus argentatus est une espèce qui nidifie en colonies avec une fidélité des couples à l'aire de reproduction et l'installation des jeunes sur leur aire de naissance. Compte tenu de l'âge à la maturité sexuelle de l'espèce (4 ans pour les mâles et 5 ans pour les femelles) nous devrions compte tenu de la chronologie connaître une augmentation très significative des couvaisons en 2017.

A ce jour nous pouvons déjà visualiser quelques dizaines d'individus par moment. Le nombre d'oiseaux perchés est très variable d'un moment à l'autre de la journée ce qui nous laisse penser que d'autres toits sont concernés à proximité.

Le comportement des oiseaux montre clairement l'appropriation du territoire pour des pontes qui devraient démarrer fin avril début mai.

Seule une action collective permettra de limiter la prolifération prévisible des goélands sur la zone du Launay.

Cette mission ressort de vos pouvoirs de police municipaux et devra passer par l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de dérangement d'une espèce protégée. Un arrêté est prévu pour faciliter l'octroi d'une autorisation pour limiter l'espèce Larus argentatus.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Recevez, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

P. Bernard



Docteur Pierre BERNARD
Clinique Vétérinaire La Tomoline
ZA du Launay
29600 St Martin des Champs

Tél 02 98 63 33 11

dct-bernard@wanadoo.fr



B1
Envoi non encl

19 OCT. 2017

MAIRIE ST MARTIN
Place de la Barrière
29600 St Martin des Champs

Eric

Demieci prise faite par la
commune en 2017 pas de
renouvellement

Dossier suivi par Monsieur Le Goff

Morlaix le 14 octobre 2017

Monsieur le Maire,

Nous venons par ce courrier vous informer des résultats de la campagne de stérilisation des goélands *Larus argentatus* effectuée sur la zone du Launay.

Le résultat est très probant car au final nous n'avons repéré que deux poussins élevés sur la trentaine de nids présents.

Les vols pour le ravitaillement des poussins n'ont pas été effectués par les adultes et les goélands ont quitté l'aire de nidification fin juillet.

En conséquence, la quantité de déjection sulfatée sur notre clinique a été supportable.

La question du comportement de la colonie au cours de l'année 2018 reste en suspens mais le comportement de nidification de cette espèce nous fait craindre leur retour dès le mois de mai.

Recevez, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Dr P Bernard

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "P. Bernard".



VORTEX DRONE

Kervein
29710 PEUMERIT
France

Devis No. 2024.02.16-1

Date d'émission du devis	16/02/2024
Référence du devis	2024.02.16-1
Numéro de client	524
Date de validité du devis	16/04/2024
Emis par	Philippe Faurent
Date de début de la prestation	
Durée estimée prestation	2 jours

Destinataire :

Morgane BARBIER
Responsable des Services
Généraux.

Informations additionnelles

Nous vous proposons une prestation de traitement des œufs de goélands de 2 jours en 2 passages d'une journée chacun à intervalle de 3 semaines environ à partir du mois de mai.

Description	Nbre	Unités	Unitaire HT	Total HT	TVA (20%)	TOTAL TTC
Repérage et stérilisation	2	jour	1 500,00 €	3 000,00 €	600,00 €	3 600,00 €
Frais de déplacement	2	forfait	50,00 €	100,00 €	20,00 €	120,00 €
Total HT					3 100,00 €	
TVA						620,00 €
Total TTC					3 720,00 €	

Signature du client (précédée de la mention « Bon pour accord »)

VORTEX DRONE

Kervein
29710 PEUMERIT
France
No. Siret : 82378069700012
No. TVA intra. : FR66 823780697

Contact

Philippe Faurent
+33 6 66 35 88 13
philippe.faurent@vortex-drone.com
www.vortex-drone.com

Détails bancaires

Banque CMB
Code banque 15589
No de compte 01998165040
IBAN FR7615589297130199816504013
SWIFT/BIC SWIFT/BIC CMBRFR2BXXX



du Client en cours de contrat dans la mesure de ce qui est strictement nécessaire à l'exécution des prestations, y compris dans des propositions de prestations ultérieures. Par ailleurs, le Client autorise le Prestataire, à l'issue de la réalisation des prestations, à citer son nom/dénomination à titre de référence et accompagner cette citation, le cas échéant, d'une description générique des Prestations effectués.

Documents

Le Prestataire conservera les documents originaux qui lui auront été remis, et les restituera au Client, sur sa demande. Tous les documents, données ou informations, que le Client aura fournies, resteront sa propriété.

Le Prestataire conservera une copie des seuls documents nécessaires à la constitution de ses dossiers de travail.

Les documents de travail préparés dans le cadre des Prestations sont notre propriété et sont couverts par le secret professionnel.

Conflits d'intérêts - Indépendance

Dans l'hypothèse où un conflit d'intérêt ou une problématique d'indépendance surviendrait au cours de l'exécution des Prestations, le Prestataire en fera part immédiatement au Client et recherchera avec lui la solution la plus adaptée à la situation dans le respect des règles applicables. Plus particulièrement, si une modification de la réglementation ou des normes professionnelles interdisait au Prestataire de poursuivre ses Prestations, il mettra à la disposition du Client le résultat des Prestations ainsi que tous documents nécessaires à leur finalisation, y compris ses Documents en l'état, et ce afin d'en faciliter la poursuite par un tiers.

Limitation de responsabilité

L'entière responsabilité du Prestataire et celle de ses collaborateurs relative à tout manquement, négligence ou faute, relevé à l'occasion de l'exécution des Prestations, sera plafonnée au montant des honoraires versés au titre des Prestations mis en cause, afin de couvrir les réclamations de toute nature (intérêts et frais inclus) et ce, quel que soit le nombre d'actions, de fondements invoqués, ou de parties aux litiges.

Cette stipulation ne s'appliquera pas à une responsabilité pour décès ou blessure corporelle, ni à toute autre responsabilité que la loi interdit d'exclure ou de limiter.

Par ailleurs, la responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée dans les cas suivants :

- suite à un manquement ou à une carence d'un produit ou d'un service dont la fourniture ou la livraison ne lui incombe pas ni à ses sous-traitants éventuels,
- pour les faits et/ou données qui n'entre pas dans le périmètre des Prestations et/ou qui n'en sont pas le prolongement,
- en cas d'utilisation des résultats des Prestations, pour un objet ou dans un contexte différent de celui dans lequel il est intervenu, de mise en œuvre erronée des recommandations ou d'absence de prise en compte des réserves du Prestataire.

Le Prestataire ne répond ni ses assureurs ni des dommages indirects, ni du manque à gagner ou de la perte de chance ou de bénéfices escomptés, ni des conséquences financières des actions éventuellement intentées par des tiers à l'encontre du Client.

Cessibilité – Sous-traitance

Le Prestataire se réserve le droit de céder tout ou partie de l'exécution des Prestations à des Prestataires répondant aux mêmes exigences de qualification.

Si la Prestation requiert des compétences techniques particulières, le Prestataire informera le Client sur la possibilité d'en sous-traiter une partie. Le sous-traitant interviendra alors sous la seule responsabilité du Prestataire et s'engagera à conserver confidentielles toutes les informations dont il aura connaissance à l'occasion des prestations.

Indépendance

L'exécution des Prestations n'entraîne en aucun cas la création entre le Client et le Prestataire d'une relation de mandat ou de société de fait. Aucune des parties n'est habilitée à engager ou lier l'autre.

VORTEX DRONE

Kervein

29710 PEUMERIT

France

No. Siret : 82378069700012

No. TVA intra. : FR66 823780697

Contact

Philippe Faurent

+33 6 66 35 88 13

philippe.faurent@vortex-drone.com

www.vortex-drone.com

Détails bancaires

Banque

CMB

Code banque

15589

No de compte

01998165040

IBAN

FR7615589297130199816504013

SWIFT/BIC

SWIFT/BIC CMBRFR2BXXX



Chacune des parties s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles reçues de l'autre partie. Les informations confidentielles s'entendent des informations de toute nature, visuelles ou orales, sur quelque support que ce soit, relatives à la structure, l'organisation, les affaires, les politiques internes diverses, les projets et le personnel de chacune des parties. Sous réserve des exceptions visées ci-après, la présente obligation de confidentialité produira ses effets pendant une durée d'un an suivant le terme des Prestations. Ont également un caractère confidentiel, le contenu des Prestations ainsi que les rapports, courriers, informations, notes, devis, fournis par le Prestataire au cours de l'exécution des prestations. Ces documents sont communiqués au Client pour un usage strictement interne et à la condition de ne pas les divulguer à des tiers ni de les annexer à un document qu'il serait amené à produire. Si le Client souhaite que tout ou partie de ces documents soient divulgués à/ou utilisés par un tiers, il doit en demander l'autorisation préalable par écrit au Prestataire. Des modalités applicables à cette divulgation seront alors fixées.

Les obligations et restrictions énoncées ci-dessus ne s'appliquent pas :

- aux informations confidentielles qui appartiennent au domaine public, ou ont été acquises librement avant le début de la Prestation,
- sont ou deviennent connues autrement qu'à la suite d'une violation du présent article,
- sont ou deviennent connues grâce à d'autres sources non tenues à une restriction de divulgation,
- ou doivent être communiquées en vertu d'une obligation légale ou professionnelle ou à la demande de toute autorité judiciaire ou réglementaire habilitée à exiger la divulgation des informations confidentielles.

Sous réserve de ses obligations en matière de confidentialité, le Prestataire se réserve le droit d'exécuter des Prestations pour des entreprises concurrentes de celle du Client.

Le Client reconnaît et accepte :

- que les parties pourront sauf demande expresse contraire de l'autre partie, correspondre ou transférer des documents par courrier électronique circulant sur le réseau internet ;
- qu'aucune des parties n'exerce de maîtrise sur la capacité, la fiabilité, l'accès ou la sécurité des ces courriers électronique,
- que le Prestataire ne saura être tenu pour responsables de toute perte, dommage, frais ou préjudice occasionnés par la perte, le retard, l'interception, le détournement ou l'altération de tout courrier électronique causés par un fait quelconque. De façon générale, les parties s'engagent à respecter la réglementation applicable à la protection des données personnelles et notamment les dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Propriété intellectuelle

Au cas où l'une des recommandations du Prestataire ou l'utilisation d'éléments livrés à la suite de l'une de ses préconisations impliquerait l'utilisation de biens faisant l'objet de droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, le Prestataire informera le Client de l'existence de ces droits et des conséquences de leur utilisation. Il appartiendra alors au Client et sous sa seule responsabilité de prendre toute mesure permettant l'utilisation de tels droits, notamment en négociant pour son propre compte les droits d'utilisation dans des conditions telles que le Prestataire soit en mesure de s'en prévaloir pour les besoins des Prestations.

Pour les besoins propres des Prestations, le Prestataire pourra utiliser ou développer des logiciels, y compris des feuilles de calculs, des documents, des bases de données et d'autres outils informatiques.

Dans certains cas, ces aides peuvent être mises à la disposition du Client et sur sa demande. Dans la mesure où ces outils ont été développés spécifiquement pour les besoins du Prestataire et sans considération des besoins propres du Client, ceux-ci sont mis à disposition du Client pendant la durée du contrat en l'état et sans aucune garantie attachée, à simple destination d'usage ; ils ne devront être distribués, partagés ou communiqués à des tiers que ce soit en tout ou partie. Cette mise à disposition temporaire n'emportera aucune cession de droits ni garantie, quel qu'en soit le titre, au bénéfice du Client ou celui du tiers.

Le Prestataire se réserve tout droit, titre et intérêt sur :

- les éléments originaux figurant dans les travaux, documents, mémos, consultations, avis, conclusions ou autres actes de procédure, etc., réalisés dans le cadre des Prestations, y compris de façon non limitative, tout droit d'auteur, marque déposée et tout autre droit de propriété intellectuelle s'y rapportant,
- toutes les méthodes, processus, techniques, développements, et savoir-faire incorporés ou non des Prestations ou que le Prestataire seraient amenés à développer ou à fournir dans le cadre des Prestations.

Le Client pourra, sans limitation géographique, à titre gratuit et irrévocable, utiliser de manière interne et pour la durée de protection par le droit d'auteur, les éléments conçus par le Prestataire et intégrés dans ses travaux. Le Client s'interdit de distribuer, commercialiser, et plus généralement de mettre à disposition ou de concéder l'utilisation de ces mêmes réalisations et plus généralement de concéder l'utilisation de ces mêmes éléments à des tiers sans l'accord du Prestataire.

Aucune partie ne pourra faire mention ou usage du nom, de la dénomination, des marques et logos ou autres appellations, commerciales ou non, de l'autre Partie sans accord préalable et écrit de cette dernière. Par dérogation à ce qui précède, le Prestataire pourra faire usage du nom, de la dénomination, des marques et logos

VORTEX DRONE

Kervein
29710 PEUMERIT
France
No. Siret : 82378069700012
No. TVA intra. : FR66 823780697

Contact

Philippe Faurent
+33 6 66 35 88 13
philippe.faurent@vortex-drone.com
www.vortex-drone.com

Détails bancaires

Banque	CMB
Code banque	15589
No de compte	01998165040
IBAN	FR7615589297130199816504013
SWIFT/BIC	SWIFT/BIC CMBRFR2BXXX



Conditions générales de prestation de services

Rémunération

Sauf convention contraire, les honoraires du Prestataire sont établis en fonction du nombre et de l'expérience du personnel requis, du niveau de compétence et de responsabilité nécessaire ; les taux horaires sont révisés périodiquement. Seront également facturés, s'il y a lieu, les frais de déplacement, de subsistance et d'hébergement engagés pour l'exécution des prestations. La TVA au taux en vigueur s'ajoute, le cas échéant, aux honoraires et débours.

Tout montant d'honoraires convenu entre le Prestataire et le Client implique nécessairement l'exécution par le Client des obligations mentionnées ci-après.

Les retards ou autres problèmes imprévus, dont le Prestataire n'a pas la maîtrise et qui échappent à son contrôle, peuvent entraîner des honoraires supplémentaires susceptibles de faire l'objet d'une facturation complémentaire. Le Prestataire s'engage à informer Le Client de ces retards et/ou problèmes dès qu'ils surviendront afin de pouvoir en évaluer les conséquences avec lui.

Des factures seront émises correspondant aux prestations fournies et aux débours engagés par provision et au fur et à mesure de leur réalisation. Le règlement des factures est exigible dès réception.

Conformément à la loi, tout retard de paiement oblige le Prestataire à facturer des intérêts de retard au taux de 2 fois celui de l'intérêt légal ; au surplus, le Prestataire sera fondé à suspendre l'exécution des prestations jusqu'à règlement complet de la facture impayée sans que cette inexécution puisse être considérée comme lui étant imputable.

Obligations du Prestataire

Les engagements du Prestataire constituent une obligation de moyens au terme de laquelle les Prestations seront exécutées dans le strict respect des règles professionnelles en usage ainsi, le cas échéant, que conformément aux conditions du contrat. Pour ce faire, le Prestataire affectera à l'exécution des Prestations les professionnels dotés des compétences requises pour assurer leur réalisation conformément à ses standards de qualité.

Obligations du Client

Afin de faciliter la bonne exécution des Prestations, le Client s'engage :

- à fournir au Prestataire des informations et documents complets, exacts et dans les délais nécessaires sans qu'il soit tenu d'en vérifier le caractère complet ou l'exactitude,
- à prendre les décisions dans les délais et d'obtenir les approbations hiérarchiques nécessaires,
- à désigner un correspondant investi d'un pouvoir de décision,
- à faire en sorte que les interlocuteurs clé et le correspondant soient disponibles tout au long de l'exécution des Prestations,
- à avertir directement le Prestataire de toute difficulté éventuelle relative à l'exécution des Prestations.

Personnel du Prestataire

En vertu de l'autorité hiérarchique et disciplinaire qu'il exerce à titre exclusif sur son personnel, celui-ci restera placé sous notre contrôle effectif durant la complète exécution des Prestations.

En cas d'intervention dans les locaux du Client, le Prestataire s'engage à respecter les obligations en matière d'hygiène et de sécurité dont le Client lui communiquera la teneur, sous réserve que son personnel se voit accorder une protection identique à celle que accordée aux employés du Prestataire.

Le Prestataire garantit la régularité de la situation de son personnel au regard des articles L.1221-10 et suivants et L. 3243-1 et suivants Code du Travail. Le Prestataire certifie en outre être en conformité avec les dispositions des articles L. 8221-1 et L. 8221-2 du Code du Travail, relatifs à la lutte contre le travail dissimulé, ainsi qu'avec les dispositions du Livre III Titre IV du Code du Travail.

Pendant la durée des Prestations et pendant une période d'un an après son achèvement, le Client s'engage à ne pas solliciter ou tenter de débaucher (ou aider quelconque autre personne à solliciter ou tenter de débaucher) un quelconque collaborateur du Prestataire avec lequel il aura eu des contacts dans le cadre de l'exécution des Prestations. En cas de violation, le Client sera redevable envers le Prestataire, à titre de clause pénale d'une indemnité égale à un an du dernier salaire brut de la personne ainsi débauchée.

Information et confidentialité

Le Prestataire est assujéti à une obligation légale de secret professionnel.

VORTEX DRONE

Kervein

29710 PEUMERIT

France

No. Siret : 82378069700012

No. TVA intra. : FR66 823780697

Contact

Philippe Faurent

+33 6 66 35 88 13

philippe.faurent@vortex-drone.com

www.vortex-drone.com

Détails bancaires

Banque

Code banque 15589

No de compte 01998165040

IBAN

SWIFT/BIC

CMB

15589

01998165040

FR7615589297130199816504013

SWIFT/BIC CMBFR2BXXX



Moyens humains :

La journée de travail (7 h de présence sur place, à la disposition du client) d'un pilote et ses drones.

Fournitures allouées à la mission :

- 2 Drones multirotors
- Packs Batteries
- Valise chargeurs
- Station Sol de pilotage
- Transmetteur vidéo numérique longue portée
- Charges utiles de pulvérisation et caméras
- Huiles végétales.

4.Obligations du prestataire

- Attestation de dépôt d'un Manuel d'Activité Particulière (MAP)
- Demandes d'autorisation de vol préalable (Préfecture et aéroport LFRU)
- Attestation d'aptitude aux fonctions de télépilote
- Attestation de formation à la reconnaissance des goélands
- Assurance professionnelle
- Drones homologués S3

VORTEX DRONE

Kervein
29710 PEUMERIT
France
No. Siret : 82378069700012
No. TVA intra. : FR66 823780697

Contact

Philippe Faurent
+33 6 66 35 88 13
philippe.faurent@vortex-drone.com
www.vortex-drone.com

Détails bancaires

Banque	CMB
Code banque	15589
No de compte	01998165040
IBAN	FR7615589297130199816504013
SWIFT/BIC	SWIFT/BIC CMBRFR2BXXX



3.Prestation envisagée

Pour le repérage et la stérilisation des nids de goélands argentés, le prestataire opère avec des drones multirotors muni de cameras.

Le système évolue en navigation avec une position < 50 cm variable selon la vitesse du vent. Par mesure de sécurité, le décollage est interdit par vent de plus de 30km/h. Le pilote a pour responsabilité de mesurer le vent avant le décollage avec l'anémomètre fourni avec le système drone.

L'aéronef peut opérer dans le cadre du scénario de vol S3 nécessaire à Saint-Martin-des-Champs puisqu'il s'agit d'un vol en zone peuplée, avec un drone à moins de 100 m du pilote pour un vol à vue.

Moyens permettant d'assurer la protection des tiers et des biens :

- Barrière virtuelle indiquée sur le logiciel de gestion du pilotage du drone.

Identification des risques liés à la mise en œuvre de chaque type d'aéronef ou de mission et solutions apportées :

- Risque de perte d'une liaison radio: solution de retour automatique au point de décollage.
- Risque de perte visuelle du drone due au brouillard, luminosité ambiante et luminosité des cibles en fonction de l'heure de la journée : solution de retour automatique au point de décollage.
- Risque de perte GPS : solution pilotage en mode dégradé.

Gestion des données :

La station sol se compose d'une tablette. Elle permet :

- l'acquisition, la mise en forme et la télétransmission des signaux en provenance du drone sur un support cartographique.
- l'acquisition des commandes, génération des commandes pour le pilotage.
- le calcul des coordonnées cibles, Longitude / Latitude / Altitude.
- d'enregistrer toutes les données de vol du drone
- le contrôle de la charge utile de pulvérisation et la caméra.

VORTEX DRONE

Kervein
29710 PEUMERIT
France
No. Siret : 82378069700012
No. TVA intra. : FR66 823780697

Contact

Philippe Faurent
+33 6 66 35 88 13
philippe.faurent@vortex-drone.com
www.vortex-drone.com

Détails bancaires

Banque	CMB
Code banque	15589
No de compte	01998165040
IBAN	FR7615589297130199816504013
SWIFT/BIC	SWIFT/BIC CMBRFR2BXXX



1.Expression du besoin

Le client, souhaite organiser la campagne 2024 de stérilisation des œufs de goélands sur les bâtiments du site STG de Saint-Martin-des-Champs et utiliser un drone pour le traitement.

L'objectif est de limiter la population des goélands argentés en empêchant une partie importante des œufs d'éclore, pour se faire il faut :

- **Identifier et localiser les nids sur les toits à l'aide d'un drone,**
- puis s'approcher en vol à vue avec une petite caméra pour pulvériser **un produit permettant leur stérilisation.** Nous utilisons une huile végétale permettant d'étouffer l'œuf par obstruction des pores.

2.Contraintes de la mission

- Le contrat est subordonné à l'obtention des autorisations de vol en agglomération en scénario S3 (zone peuplée) et à la dérogation de stérilisation d'une espèce protégée par la préfecture.
- La zone d'exclusion des tiers doit être de 30 m autour du drone et personne en dehors du pilote et des personnes chargées de la sécurité ne doit se trouver dans cette zone.
- La météo doit être clémente et le vent minimal (inférieur à 30 km/h) pour travailler en sécurité et avoir de la précision lors de la pulvérisation.
- Il est nécessaire juridiquement d'apporter au dossier le contrat de ces missions signé (ce document) pour faire la demande d'autorisation (Préfecture et aéroports à proximité le cas échéant).
- Pour le le traitement la pulvérisation s'effectuera à une hauteur comprise entre 0.5 et 1m entre le pulvérisateur et les nids.
- Une formation avec le GoNm (Groupe Ornithologique Normand) a été effectué en mai 2016 pour bien distinguer les nids des différentes espèces de Goélands. Une attestation de formation vous sera remise.

VORTEX DRONE

Kervein
29710 PEUMERIT
France
No. Siret : 82378069700012
No. TVA intra. : FR66 823780697

Contact

Philippe Faurent
+33 6 66 35 88 13
philippe.faurent@vortex-drone.com
www.vortex-drone.com

Détails bancaires

Banque	CMB
Code banque	15589
No de compte	01998165040
IBAN	FR7615589297130199816504013
SWIFT/BIC	SWIFT/BIC CMBRFR2BXXX



VORTEX DRONE

Kervein
29710 PEUMERIT
France

Devis No. 2024.02.16-1

MISSION DE STERILISATION DES GOELANDS ARGENTES PAR DRONE



Contact Client :

Morgane BARBIER
Responsable des Services Généraux
Mairie de Saint-Martin-des-Champs
Tél. 02.98.62.06.47
Mail : m.barbier@ville-stmartin29.fr

VORTEX DRONE

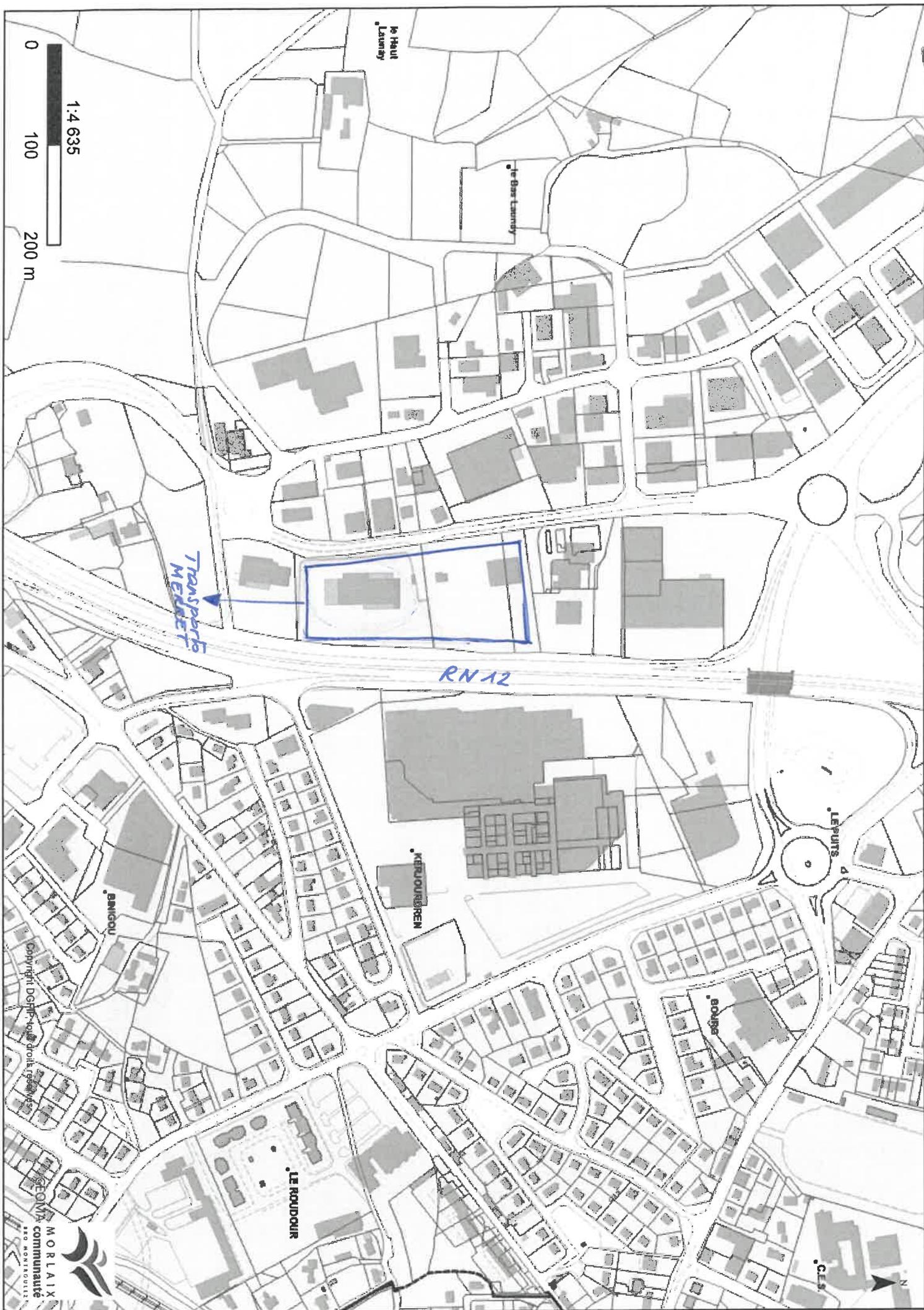
Kervein
29710 PEUMERIT
France
No. Siret : 82378069700012
No. TVA intra. : FR66 823780697

Contact

Philippe Faurent
+33 6 66 35 88 13
philippe.faurent@vortex-drone.com
www.vortex-drone.com

Détails bancaires

Banque	CMB
Code banque	15589
No de compte	01998165040
IBAN	FR7615589297130199816504013
SWIFT/BIC	SWIFT/BIC CMBRFR2BXXX



le Haut
Laundry

le Bas
Laundry

Transport
MERCET

RN 12

LEPUTS

MELOUARDEN

BANGOU

BOUIS

LE ROUDOUR

LES



Copyright DGFH - tous droits réservés

Charlottesville, VA
15/02/24, EST

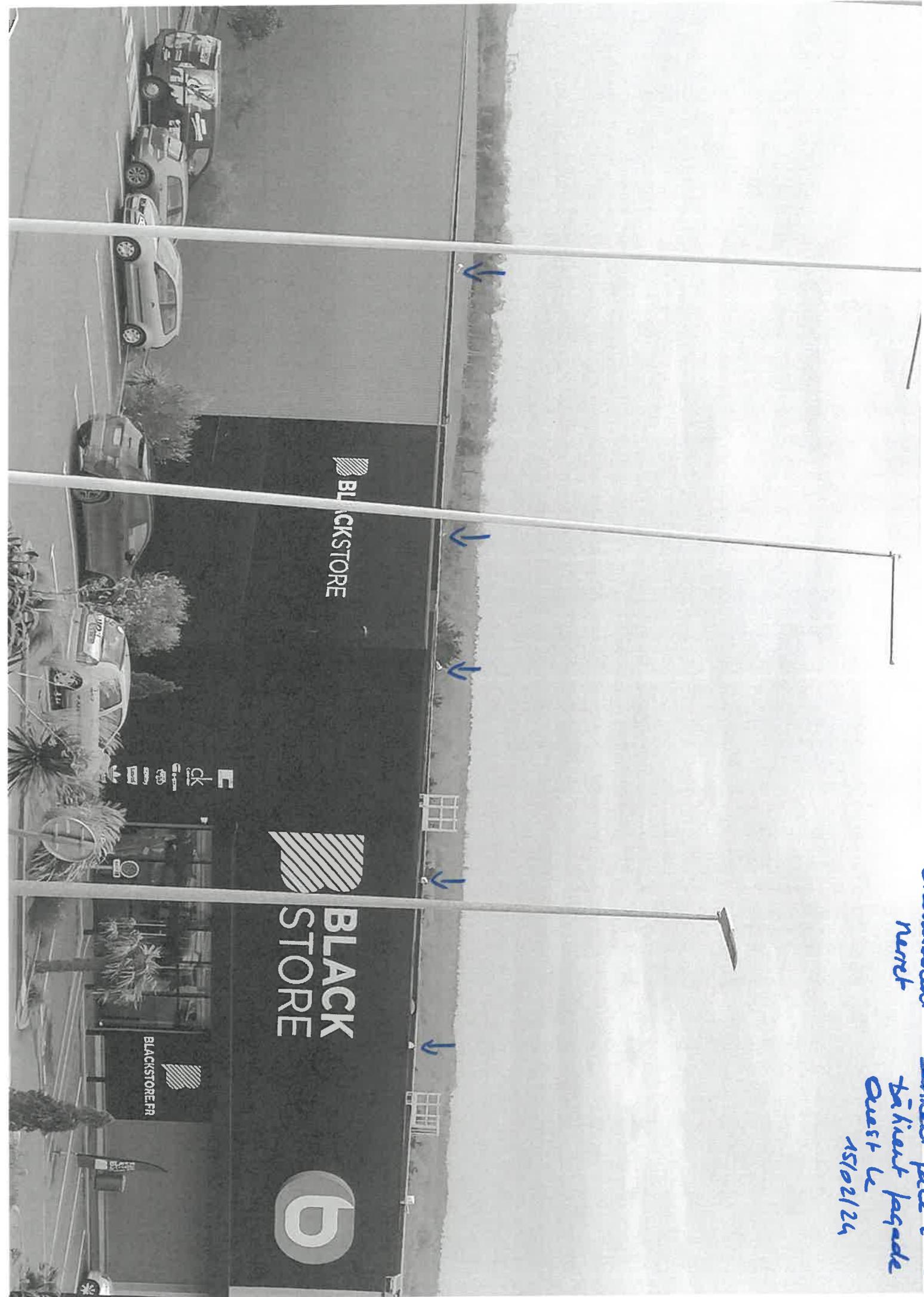


Ehokäyttöä Pylseä väkettä
Terve
Johi
15/02/24



Echellement
Nervet

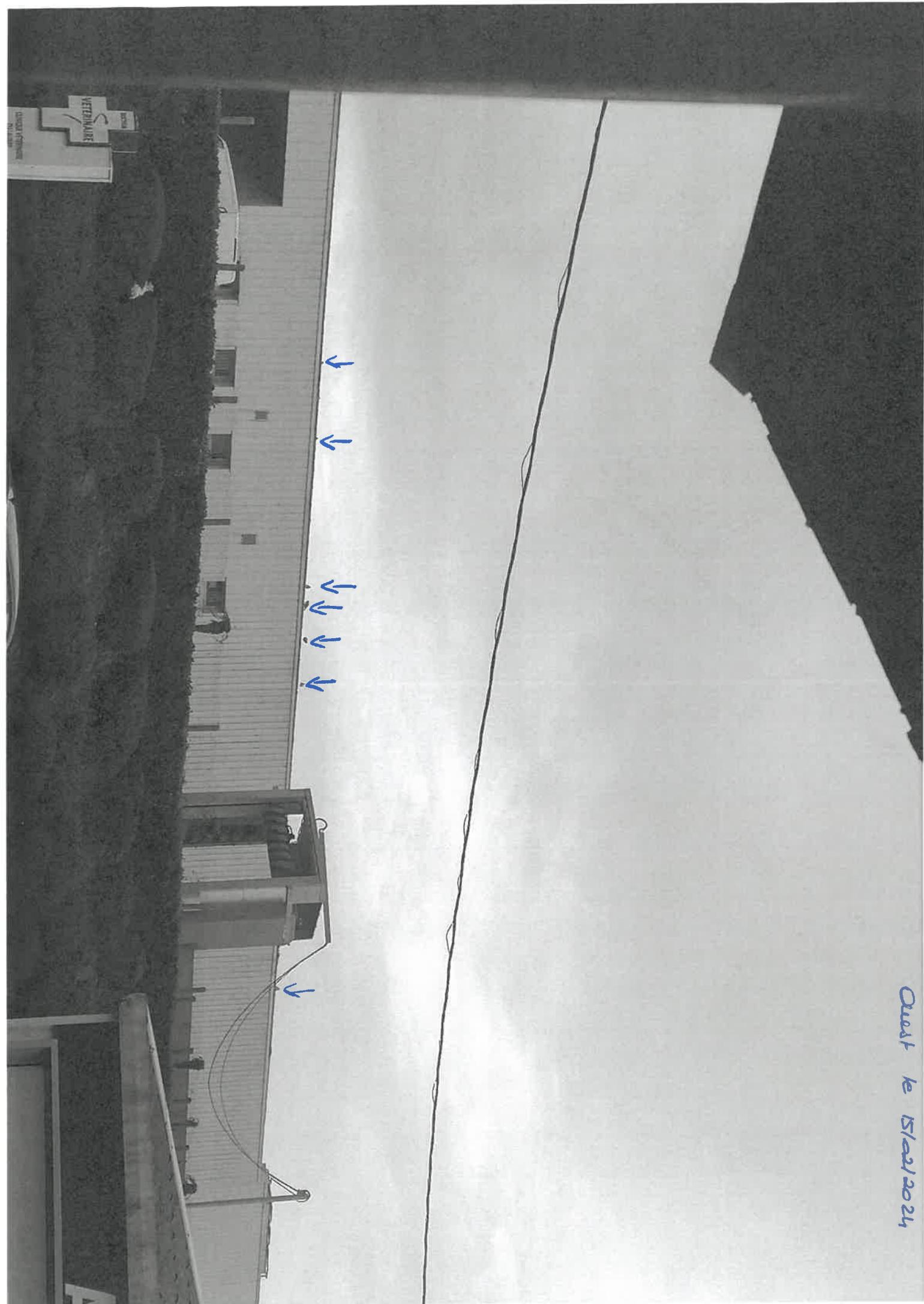
Séquent par la
trikent pagode
Quest le
15/02/24



Etaluisseant Nerrut
aleuxixie bahirest
faga de Ouest
le 15/02/24



Etablisement Nant Facade
Quest le 15/02/2024



Etakittinault-kerr
pagade
QUEST
12/03/24



Challenger-Kent
Loganville EPT
111-3124



STG

STG

LAHAYE
Cargo
The Securest Port

Elektronik keret
-berikut foto lokasi
Date: 12/03/24



Evaluation next page
Quest 4
12/03/2024

